

25 janvier 2011 06h00 | Par **RONAN CHÉREL**

Royan

Un sacré coup sur la casquette

Sauveur Méglio a parlé « en tant que syndicaliste ». Le directeur, lui, juge que l'urgentiste a dérogé à son devoir de réserve.



Sauveur Méglio, démis de sa fonction de chef de pôle « urgences et médico-technique », risque aussi la mutation d'office pour s'être exprimé dans la presse. PHOTO PH.B.

La première des conséquences de sa dernière charge n'a pas tardé à tomber. Depuis hier, Sauveur Méglio a vu l'une des mentions de sa carte de visite rayée par le directeur du centre hospitalier de Royan-Vaux, Francis Vernalde. Il n'est plus « que » médecin urgentiste, délégué régional de l'association des médecins urgentistes de France (Amuf), conseiller municipal délégué à la santé. Francis Vernalde l'a démis de sa fonction de chef du pôle « urgences et médico-technique ».

Sauveur Méglio, la semaine dernière (notre édition du 20 janvier), déplorait une partie des premières conclusions des experts visiteurs venus inspecter le centre hospitalier, dans l'optique de la reconduction de la précieuse certification de la Haute Autorité de Santé (HAS). Coiffant sa casquette de délégué syndical, l'urgentiste tiquait sur une réserve émise par les deux experts en question sur un aspect précis du fonctionnement de l'unité de soins continus polyvalents, gérée par des médecins urgentistes.

« Un abus de pouvoir »

Pour Francis Vernalde, son chef de pôle a franchi la ligne jaune. « Vous avez, volontairement, méconnu les règles édictées par la Haute Autorité de Santé [...]. L'une de ces règles précise qu'il est interdit aux établissements de communiquer à destination du public sur le contenu des observations des experts visiteurs [...], tant que la Haute Autorité de Santé n'a pas définitivement statué. »

Le directeur de l'hôpital fait référence aux prises de parole dans la presse de Sauveur Méglio. Or, rappelle ce dernier, « je m'exprimais bien en qualité de représentant syndical. Mon rôle de syndicaliste, dans ce pays démocratique qu'est la France, c'est d'avertir et de dénoncer. M. Vernalde fait une très mauvaise interprétation de la loi HPST (Hopital, patients, santé et territoire) qui donne davantage de pouvoir au directeur. Elle ne lui donne pas tous les pouvoirs. Ce qu'il fait est une atteinte inadmissible aux droits fondamentaux des syndicats. J'en ai référé à Patrick Pelloux, le président de l'Amuf. Notre syndicat va engager une procédure contre cet abus de pouvoir », annonce déjà Sauveur Méglio.

« Pas la seule raison »

Francis Vernalde, attaché au devoir de réserve qui sied à sa fonction, ne fera « aucun commentaire » sur sa décision ou les états d'âme de son ancien chef de pôle « urgences et médico-technique ». Parce qu'« il s'agit d'une mesure d'ordre strictement interne ». Le directeur du centre hospitalier glisse toutefois que les prises de parole publiques de Sauveur Méglio ne sont « pas la seule raison » de son éviction, consécutive à « une succession de problèmes ». Des « problèmes » qui pourraient même valoir à Sauveur Méglio une

mutation forcée. Le directeur, lui, a en tout cas signifié par écrit qu'il saisissait le centre national de gestion d'« une demande de mise en recherche d'affectation d'office » le concernant, « compte tenu des nécessités et de l'intérêt du service ».

Sur le fond du dernier désaccord en date qui oppose les deux hommes, Francis Vernalde estime que « sa fonction syndicale n'autorisait pas le docteur Méglio à déformer de manière injustifiée, injuste et infondée, les propos des experts visiteurs ».

Sur le fond toujours, Sauveur Méglio, lui, « ne retire pas un mot » de ce qu'il a dit publiquement. Mais l'important, toutefois, ne semble plus être là, sur la remise en question, avérée ou supposée, du travail du service dans lequel il travaille. Son nouveau cheval de bataille : démontrer que sa casquette syndicale lui donne toute liberté de s'exprimer. Quel que soit le thème de son intervention.